

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 336-2013

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2013.1576

Déposée le: 27.11.2013

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kronenberg (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Optimisation de la gestion des projets de construction

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Exposer dans quelle mesure les commissions spécialisées seront à l'avenir associées à la gestion des projets d'investissement de la TTE et quels seront les avantages et les inconvénients de cette méthode de travail.
2. Montrer comment améliorer les processus de gestion des projets, en tenant compte des points suivants :
 - Privilégier la simplicité et l'uniformisation des standards de construction et d'équipement.
 - Favoriser les modes de construction fonctionnels qui permettent de réduire les frais d'exploitation et d'entretien.
 - Envisager d'augmenter les valeurs seuils dans les procédures de gré à gré, les procédures ouvertes et les procédures sur invitation.
 - Repenser et améliorer les normes SIA qui poussent les coûts à la hausse (normes antisismiques et protection contre le bruit p. ex.).
 - Communiquer clairement sur les décisions du Conseil-exécutif et sur les corapports des Directions impliquées en sus de la TTE.

- Etablir les programmes de répartition des locaux et des surfaces selon le principe de la planification prospective.
- Associer plus étroitement le Grand Conseil à l'adoption des programmes de répartition des locaux et des surfaces.

Développement

En dépit des économies, le canton de Berne va investir au minimum 500 millions de francs dans le domaine des bâtiments et des ponts et chaussées. En règle générale, les projets sont importants et justifiés et ils suscitent le consensus politique. Mais compte tenu du fait que les investissements élevés génèrent ensuite des amortissements, il faut y prêter attention. Il faut plusieurs années pour qu'un projet aboutisse. De la première idée jusqu'à la réalisation, les processus sont compliqués, dans certains cas opaques, et les mécanismes de participation du Grand Conseil ne sont pas satisfaisants : le parlement n'est pas ou peu associé à la définition des programmes de répartition des locaux et des surfaces, il n'a en général pas d'autre option que d'accepter ou de refuser les crédits d'étude, les projets du canton sont nettement plus complexes et donc plus coûteux et moins durables que ceux du secteur privé.